

## SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 24 OCTOBRE 2023

MOTION 2023-12<sup>1</sup>

**Considérant** la série d'explosions survenues dans l'île ;

**Considérant** son engagement, à travers ses travaux et ses positions, consistant à promouvoir et à créer les conditions d'une émancipation individuelle et collective et l'implication de tous dans la construction d'un nouveau projet de société fondé sur le débat démocratique ;

### **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**

**S'interroge** sur les atteintes portées aux personnes et aux biens, qu'ils soient publics ou privés ;

En effet :

- Comment comprendre un acte de détérioration qui vise un lieu de culture en Corse qui touche, en l'occurrence, l'une des figures emblématiques du monde culturel Migheli Raffaelli ? La défense du patrimoine culturel et des acteurs culturels de la Corse doit être la priorité de tous.

**Déplore** les actes d'intimidation, de violence, de discrimination et de macule à l'égard de toute personne qui fait le choix de s'investir pour le développement de l'île.

---

<sup>1</sup> ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS  
ABSTENTION : V. ACKER-CESARI ; A. BATTISTINI ; M. BIAGGI ; JP CLEMENTI ; A. MARCAGGI ;  
MD. MARCELLINI-NICOLAI ; M. SANTINI ; JD. SUSINI.

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en sa  
qualité d'institution de la Corse**

**Appelle** à la primauté de la voie démocratique comme solution pour la Corse ;

**Réitère** son attachement aux valeurs de dialogue et de paix ;

**Réaffirme** ces principes comme fondateurs de l'émancipation individuelle et collective du peuple Corse.